

## QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLE

# ÉLÉMENTS DE CORRECTION

**MERCREDI 6 OCTOBRE 2021**

---

### ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

---

Épreuve écrite qui consiste en la réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.

(durée : 45 minutes - Coefficient 1)

### CONSIGNES : À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

---

Vérifiez avant de commencer que **votre sujet comprend 5 pages, y compris celle-ci.**

Il ne vous sera remis qu'un **seul exemplaire du questionnaire.**

### Les réponses à ce QCM seront corrigées par lecture optique

#### Respecter les consignes suivantes :

- Vous composerez uniquement sur la copie optique.
- SEUL L'USAGE D'UN STYLO À BILLE À ENCRE NOIRE EST AUTORISÉ. L'utilisation d'une autre couleur, pour composer ou surligner, de même que l'utilisation d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.
- Faites des tirets nets dans les cases au regard des lettres choisies (A, B, C, D, E)
- Ne raturez pas. En cas de changements de réponses, utilisez la 2<sup>nde</sup> ligne (R). Dans ce cas, seulement cette deuxième ligne de réponses sera prise en compte.
- Les feuilles de brouillon ne doivent pas être jointes au questionnaire et ne seront pas corrigées.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

**CE QCM EST NOTÉ SUR 40 POINTS REPORTÉS SUR 20 POINTS**

**Chaque question comporte une ou plusieurs réponse(s) exacte(s) :**

Si toutes les réponses exactes sont cochées, sans aucune réponse inexacte cochée : **2 points**

Si une seule mauvaise réponse est cochée : **1 point**

Si au moins deux des réponses cochées sont fausses : **0 point**

Absence de réponse : **- 1 point**

1. **Lors d'un atelier graphisme confié par l'enseignant(e) de MS, vous pouvez être amené(e) à :**

- repasser sur les traits mal faits d'un élève dyspraxique car la consigne n'est pas respectée
- observer la tenue du crayon des élèves à partir d'une grille établie par l'enseignant(e)
- faire un bilan de l'activité à l'enseignant(e) en indiquant les réussites et les difficultés rencontrées
- aider un élève en lui tenant la main pour guider son tracé
- assister, lors du temps de regroupement, aux consignes de l'enseignant(e)

2. **Tous les matins, un élève de PS pleure en arrivant à l'école avec l'animateur du périscolaire car il ne veut pas se séparer de son cartable. D'autres élèves de PS se mettent à pleurer dans la classe. Que faites-vous ?**

- en vous mettant à sa hauteur, vous lui demandez immédiatement de cesser ses pleurs car cela engendre trop de bruit dans la classe
- vous le laissez entrer dans la classe avec son cartable
- vous lui proposez de réaliser un jeu
- vous le laissez se calmer seul dans le coin « bibliothèque » de la classe
- vous le conduisez vers l'enseignant(e) pour qu'il soit réconforté

3. **Les Atsem peuvent vérifier la température des enfants :**

- avec des thermomètres auriculaires à glisser au niveau du tympan des enfants
- en touchant les élèves au niveau du front
- avec le thermomètre à infrarouge à prise temporale ou frontale
- avec le thermomètre à prise axillaire en rajoutant en général 0,5 °C
- en observant la couleur des joues des enfants et leurs yeux larmoyants

4. **C'est l'heure de la sortie au périscolaire. Une personne se présente pour venir chercher un enfant. Elle fait partie des personnes autorisées. Elle est en état d'ébriété. Elle est venue à pied car elle habite à moins de 300 mètres de l'école. Comment réagissez-vous ?**

- vous lui remettez l'enfant, vous n'avez pas le choix puisqu'elle est inscrite sur la liste des personnes autorisées
- vous lui demandez d'être vigilante sur le trajet du retour et de vous téléphoner dès qu'elle est arrivée à son domicile
- vous prenez l'attache de votre responsable
- vous informez les parents
- vous refusez de confier l'enfant à cette personne

5. **Pour les élèves nés à partir de janvier 2018, onze vaccins sont obligatoires pour entrer à l'école. Parmi les vaccins suivants le(s)quel(s) n'est/ ne sont pas obligatoire :**

- la diphtérie, tétanos et poliomyélite
- l'hépatite B
- la rougeole, oreillons et rubéole
- la gastro-entérite
- la varicelle

6. **C'est la semaine du goût à la cantine et différents ateliers sont organisés. Un enfant est allergique aux fruits à coque, il ne peut pas :**

- goûter le lait de noisette
- confectionner des cookies chocolat - noix de pécan
- goûter le flan à la vanille
- sentir la poudre d'amandes
- casser des noix

7. **Un enfant se plaint de maux de ventre pendant le repas. Vous l'accompagnez aux sanitaires et il vomit. Pour le nettoyage...**

- vous vous munissez de gants jetables à usage unique pour éviter de vous laver les mains
- vous commencez par absorber le vomi avec du papier à usage unique
- vous utilisez un produit détartrant
- vous aérez les sanitaires
- vous nettoyez la poignée de porte touchée par l'enfant

8. **Sur une étiquette de produit d'entretien, vous lisez les indications suivantes :**



**Le bidon vous échappe des mains dans la cuisine et il se fend. Une partie du produit se répand au sol. Que faites-vous ?**

- vous aérez la pièce
- vous attendez l'intervention du personnel d'entretien
- vous vous équipez car ce produit s'avère dangereux et nocif pour votre santé
- vous rincez abondamment les lavettes ayant servi au nettoyage avant de les faire sécher dans le local d'entretien
- vous jetez le bidon éventré dans la poubelle de la cuisine

9. **Les ATSEM sont placé(e)s sous une double hiérarchie, celle de la collectivité territoriale et celle de la direction de l'école. Cela signifie que :**

- la direction de l'école détermine la répartition des ATSEM dans les classes de son école
- la direction recrute les ATSEM parmi les personnels de la collectivité
- la collectivité affecte les ATSEM dans les écoles de sa commune
- la collectivité organise l'emploi du temps de l'ATSEM sur le temps scolaire
- la collectivité organise l'emploi du temps hebdomadaire des ATSEM en fonction de ses différentes missions

10. **Un(e) ATSEM a le droit à la formation continue. Dans ce cadre, un(e) ATSEM peut participer à des formations :**

- proposées par le CNFPT à condition d'en faire la demande auprès de la direction de l'école
- partenariales enseignants/ATSEM organisées par l'Éducation Nationale sur proposition de la direction et validation de la collectivité territoriale
- organisées par la collectivité territoriale
- proposées par le CNFPT après autorisation de la collectivité territoriale
- à distance en dehors des heures de travail

11. **Lors d'une activité en salle de motricité, un élève du groupe dont vous avez la charge tousse et a du mal à respirer. Son père vous a alerté le matin à ce sujet et vous a indiqué avoir mis du sirop dans son cartable, à donner en cas de toux.**

- vous confiez le reste du groupe à l'enseignant(e) et vous donnez le sirop confié par le père à l'enfant en notant l'heure à laquelle vous lui avez administré
- vous proposez à l'enfant d'arrêter l'activité physique, vous le surveillez et vous alertez l'enseignant(e)
- vous signalez à l'enseignant(e) ce que le père vous a indiqué
- vous ne pouvez pas donner de médicament à un enfant en dehors d'un PAI
- vous convoquez le père pour lui rappeler le règlement de l'école

**12. Lors de l'accueil périscolaire, un élève sous votre responsabilité se blesse à l'avant-bras et saigne abondamment. Quelle est votre réaction ?**

- vous appelez immédiatement les secours avec votre téléphone portable en composant le 119
- vous identifiez la cause de l'accident, vous écartez le danger, vous prenez en charge l'enfant blessé tout en confiant la surveillance des autres élèves à un adulte présent
- vous rassurez l'élève et le faites boire
- vous tentez de stopper l'hémorragie en pressant la plaie à l'aide d'un pansement compressif et faites appeler les secours
- vous attendez l'avis des secours avant d'agir

**13. Dans le cadre de vos missions, vous encadrez l'accueil périscolaire et la restauration. Lors de la sortie, devant la porte de la classe, un parent vous questionne à propos de son enfant. Il voudrait savoir si ça se passe bien à la cantine et si son enfant progresse dans ses apprentissages. Quelle est votre réaction ?**

- le parent est en droit de connaître ces informations, vous lui répondez en fonction de ce que vous savez
- vous lui répondez brièvement car les autres parents attendent la sortie de leur enfant
- par mesure de discrétion, vous proposez au parent de patienter quelques minutes, le temps que les élèves soient sortis pour lui répondre en ce qui concerne la cantine
- vous lui proposez de prendre rendez-vous avec l'enseignant(e) en ce qui concerne les apprentissages
- vous lui proposez de prendre rendez-vous avec le maire, responsable du service restauration de la municipalité

**14. L'école maternelle est également appelée l'école du langage. Quelle part peut prendre l'ATSEM dans les apprentissages langagiers des élèves ?**

- l'ATSEM a pour mission d'assister l'enseignant ; il n'est pas responsable des apprentissages et n'a donc pas de rôle à jouer dans le développement langagier des élèves
- la qualité du langage utilisé par l'ATSEM dans toutes les occasions d'échange avec les élèves est déterminante pour le développement langagier des jeunes élèves
- l'ATSEM peut participer à l'apprentissage du vocabulaire enseigné en classe en étant le répétiteur de l'enseignant(e) et en suivant les consignes données par ce(ette) dernier(ère).
- l'ATSEM doit faciliter la prise de parole des jeunes élèves en utilisant un langage enfantin et en faisant répéter les élèves qui s'expriment avec difficulté
- l'ATSEM peut solliciter les échanges langagiers avec les élèves lors des différents moments de la journée de l'enfant

**15. Dans la classe dans laquelle vous êtes affecté(e), l'enseignant(e) souhaite vous confier un atelier de phonologie. Il s'agit d'un atelier d'entraînement qui suit une séance d'apprentissage conduite par l'enseignant(e). De quelles informations avez-vous besoin pour conduire cet atelier ?**

- vous ne pouvez pas conduire d'atelier pour ce type d'apprentissage, ce n'est pas votre métier
- l'enseignant(e) doit vous transmettre les objectifs de cet atelier et ses attendus observables au niveau des élèves
- l'enseignant(e) doit vous préciser le matériel à utiliser, les consignes à formuler, le groupe avec lequel vous allez travailler, l'espace dans lequel vous allez vous installer
- l'enseignant(e) peut vous demander de prévoir et de préparer d'autres ateliers de phonologie
- l'enseignant(e) peut expliciter les enjeux de cet enseignement

**16. Lors des récréations, l'enseignant(e) vous demande de surveiller les élèves pour le(la) remplacer.**

- les élèves sont alors sous votre responsabilité
- vous pouvez refuser car ça ne fait pas partie de vos obligations
- vous assurez le remplacement mais l'enseignant(e) reste responsable de la surveillance de ses élèves
- vous échangez avec l'enseignant(e) pour réorganiser le travail que vous deviez faire pendant la récréation
- vous acceptez mais vous restez dans la salle de pause et surveillez les élèves par la fenêtre donnant sur la cour de récréation

**17. Depuis la rentrée 2019, la scolarité est obligatoire à 3 ans. Cela signifie que :**

- les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas être accueillis à l'école maternelle
- chaque enfant doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle à la date anniversaire de ses 3 ans
- chaque enfant doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle dans l'année de ses 3 ans
- les familles n'ont plus le droit d'instruire leur enfant à la maison
- la fréquentation de l'école seulement le matin est dérogatoire

**18. Les programmes maternelles de l'Éducation Nationale insistent sur la nécessité d'adopter une attitude bienveillante vis-à-vis des jeunes élèves. Cela signifie que l'ATSEM...**

- ne doit pas faire preuve d'autorité
- doit adopter une posture d'écoute et d'accompagnement envers tous les élèves de l'école
- doit faire connaître les règles de vie en collectivité et amener les élèves à les respecter
- doit aider les élèves à devenir autonomes sans pour autant faire les choses à leur place
- doit laisser les élèves agir sans jamais les contraindre

**19. Lors de l'accueil périscolaire du matin, vous êtes amené(e) à accueillir de très jeunes enfants. Au regard des besoins de ces jeunes élèves, que pouvez-vous proposer ?**

- accueillir l'enfant et son parent en échangeant quelques mots avec chacun pour faciliter la transition
- organiser l'espace de sorte que les enfants puissent percevoir des propositions de jeux et s'en emparer à leur guise, tout en vous voyant
- proposer, parmi les espaces de jeux, un espace où ils pourront exercer leur motricité
- veiller à conserver l'organisation spatiale pendant toute l'année
- veiller à laisser les espaces en libre accès, sans règle d'utilisation

**20. Vous avez des soucis d'ordre relationnel avec l'enseignant(e) titulaire de la classe dans laquelle vous êtes affecté(e). Celui-ci vous confie régulièrement une grande partie des élèves sans vous tenir informé(e) de ses attentes. Il intervient rarement auprès des élèves perturbateurs et vous laisse gérer les situations de conflit. Cette situation vous pèse, vous vous sentez malmené(e). Que pouvez-vous faire ?**

- essayer de dialoguer avec votre binôme
- alerter votre supérieur(e) hiérarchique ainsi que la direction de l'école sur votre situation
- faire valoir votre droit de retrait
- rédiger une fiche SST
- alerter les parents d'élèves sur la situation